

CAP Menuisier Aluminium Verre (CAP MAV)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable d'intervenir dans les domaines de la construction, la réhabilitation ou/et l'aménagement des fermetures du bâtiment. Vous participerez à la fabrication et à la pose d'ouvrages tels que les enveloppes du bâtiment, les vitrines de magasin, les vérandas. Ils comprennent également des aménagements, des agencements et des décorations intérieurs et extérieurs comme des miroirs et abletteries, du mobilier, des équipements de salles de bain, des planchers, et marches d'escaliers, des parois d'aquariums et hublots de piscines, des garde-corps.

Entreprises d'accueil

- Miroitier-vitrier.
- Fabricant de menuiserie Aluminium-PVC.
- Poseur de menuiserie aluminium, PVC, Verre.
- Poseur de volets roulant, portes de garage...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 25 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : aucun diplôme requis.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
500 233 22	814

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

840 heures (sur 2 ans)

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

1 semaine en UFA
2 à 3 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



UFA CECAM

395 Chemin de Beauregard
74490 SAINT-JEOIRE
04 50 35 80 80
secret.cec74@wanadoo.fr
www.lyceecec74.com

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français / Histoire-Géographie
	Mathématiques / Sciences
	Anglais
	EPS
Matières professionnelles	Atelier
	Prévention Santé Environnement

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Analyse d'une situation professionnelle	4	CCF	Ecrit
Fabrication d'un ouvrage simple	9	CCF	Pratique
Pose, installation et maintenance d'un ouvrage	9	CCF	Pratique
Français, Histoire-Géographie	3	CCF	Ecrit et Oral
Mathématiques, Sciences	2	CCF	Ecrit
EPS	1	CCF	Pratique
Epreuve facultative : Langue Vivante	Pts > 10	Ponctuel	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- CAP Souffleur de verre option enseigne lumineuse.
- CAP Souffleur de verre option verrerie scientifique.
- BP Menuisier Aluminium-Verre.
- BP Métiers de la piscine.
- Bac pro Menuiserie Aluminium-Verre.
- Bac pro Ouvrages du bâtiment : métallerie.

Débouchés professionnels :

- Miroitier/vitrier.
- Fabricant de menuiserie aluminium/PVC.
- Fabricant de volets roulants.
- Pose de Menuiserie aluminium/PVC.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 5 872 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : la rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	07/09/2020	08/07/2022
2 ^{ème} année	2020 - 2021	07/09/2020	02/07/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue, et proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

BÂTIMENT

Accès par transport

- Parking sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Accès transports en commun voir sur le site www.proximiti.fr.
- Gare TGV Ter : arriver en gare d'Annemasse et prendre le bus de la SAT à la gare routière qui se trouve à la sortie de la gare SNCF.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Une forte demande des professionnels
- Un atelier de 300 m² dédié à la menuiserie Aluminium-verre
- Participation au concours meilleur apprenti de France
- Liste d'entreprises partenaires recrutant des apprentis

• Restauration

Cantine / self sur place

• Hébergement

Internat sur place

Matériel / Équipement

- Toutes les salles de cours sont équipées de vidéo projection.
- Une salle est dédiée aux révisions des apprentis.
- Un atelier de 200 métré carré dédié à la menuiserie aluminium-verre.
- Seul lieu de formation sur les 4 départements limitrophes.

Coordonnées de l'UFA



UFA CECAM

395 Chemin de Beauregard
74490 SAINT-JEOIRE
04 50 35 80 80
secret.cec74@wanadoo.fr
www.lyceecec74.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026